

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 14 JUIN 2021 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le lundi 14 juin 2021 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND, Corinne THIVANT, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE, Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP.

Absente : Madame Corinne GUILLOT

Madame Evelyne RICARD a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Dégradations Bâtiments communaux

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise LASSAIGNE pour intervenir sur le bâtiment du commerce multiservices et sur la salle d'animation.

Concernant le commerce multiservices, il s'agit de l'entretien de la porte extérieure côté terrasse, la vérification des rideaux métalliques, l'installation d'un groom sur la porte d'entrée, et la sécurisation de la porte du dépôt. Le devis s'élève à 781,75 € HT, soit 859,93 € TTC.

Concernant la salle d'animation, il propose le remplacement de 4 vitrages. Il propose également l'installation de stores, pour un montant total de 3.260,38 € HT, soit 3.556,71 € TTC.

Madame le Maire rappelle qu'une subvention a été accordée en 2020 pour l'installation de stores à la salle d'animation. Le montant de la subvention s'élève à 2.271,00 €. Le Conseil Municipal souhaite demander une revalorisation du devis de l'entreprise BOYERSTORES.

Il serait également intéressant de demander un devis à l'entreprise GLASTINT pour masquer au moins les vitres situées au-dessus de la porte d'entrée.

- Groupe scolaire : Plan de relance continuité pédagogique

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Sandrine BAYET, inspectrice de l'Education Nationale, nous informant que l'école de Changy est sur la liste des dossiers validés par le Ministère dans le cadre du Plan de relance 2021. La Délégation Académique au Numérique Educatif doit faire parvenir en Mairie la convention pour signature. Aucune dépense ne doit être engagée avant la signature de cette convention.

La directrice de l'école a fait part de son souhait d'obtenir une dotation en tablettes plutôt qu'en ordinateurs portables, afin de varier les supports.

- Voirie

Monsieur Dominique TULOUP, Technicien de Roannais Agglomération, a fait parvenir les statistiques concernant le radar pédagogique qui a été installé à différents endroits de la commune.

Il est à noter que la vitesse moyenne relevée est de :

- 58 km/h Rue de la Côte Roannaise
- 65 km/h Rue Philippe Picard
- 57 km/h Route des Monts de la Madeleine
- 56 km/h Route des Gatilles

Le compte-rendu du compteur installé Route du Crêt n'est pas encore parvenu en Mairie.

Monsieur Dominique TULOUP sera invité en mairie afin de présenter les différents rapports.

- Rénovation Armoire

Madame le Maire rappelle que l'armoire et la table de l'ancien bureau ont besoin d'une rénovation avant d'être installés dans le bureau du Maire et des Adjointes.

Yves RIMOUX sera contacté pour aider au démontage de l'armoire.

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1 et 2

Madame le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir un ajustement du montant des amortissements des fonds de concours du SIEL. Elle présente à l'Assemblée la décision modificative n°1 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DÉPENSES		
D 6811 – Amortissements SIEL		0,33 €
D 022 – Dépenses imprévues	0,33 €	
TOTAL	0,33 €	0,33 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2021 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

Madame le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir un ajustement du montant des amortissements des fonds de concours du SIEL et de prendre en compte le non-remboursement de la caution de Madame Christelle DUROUX puisque le titre émis n'a pas été honoré. Elle présente à l'Assemblée la décision modificative n°2 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	En dépense	En recette
R 165 – Dépôt et cautionnement		+ 475,00 €
R 28041582 -Amortissements SIEL		+ 0,33 €
D 020 – Dépenses imprévues	+ 475,33 €	
TOTAL	+ 475,33 €	+475,33 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2021 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

Par ailleurs, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin programmée des régies de recettes. Le dépôt des recettes devant être déposés auprès de la poste, mais uniquement Roanne ou Le Coteau, à compter du mois d'août 2021, il semble plus judicieux de modifier la façon de percevoir ces recettes.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2021, les recettes de cantine, garderie, locations de salles communales et droits de place seront recouvrées par le biais de l'émission de titres de recettes individuels. Les avis des sommes à payer seront édités avec l'apposition d'un datamatrix qui permettra aux redevables de s'acquitter de leur dette auprès du commerce multiservices agréé au paiement de proximité, ou paiement par internet.

Une communication sera mise en place à destination des familles fréquentant l'école, notamment.

PROJET AGRANDISSEMENT LOTISSEMENT DOMAINE DES GATILLES

Madame le Maire rappelle que le dernier lot a été vendu. La signature de l'acte de vente a eu lieu le mardi 1^{er} juin 2021.

Elle propose soit la clôture du budget Lotissement, soit de lancer la procédure pour agrandir le lotissement Domaine des Gatilles, de 4 lots supplémentaires, prévus lors du projet initial.

Le Conseil Municipal opte pour l'agrandissement du lotissement. Il faudra cependant contacter ENEDIS afin que ce soit prévu le renforcement du réseau sur les Gatilles.

3 bureaux d'études seront contactés afin de lancer l'agrandissement du lotissement.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

- Nouvelle convention ADS

Madame le Maire fait un bref historique de la gestion des autorisations d'urbanisme : Jusqu'au 1^{er} janvier 2019, c'était les services de la DDT qui instruisaient gratuitement les autorisations d'urbanisme. Les arrêtés étaient pris par le Maire, au nom de l'Etat. Au 1^{er} février 2017, ce service de l'Etat a pris fin, obligeant la commune à choisir son service instructeur. Une convention a été passée avec la commune de Renaison. Le service est devenu payant, avec un tarif à l'acte. Les arrêtés étaient pris par le Maire, au nom de la Commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune de Renaison ayant arrêté l'instruction pour les communes adhérentes, la Mairie de Changy a conventionné avec Roannais Agglomération.

Une nouvelle convention du service commun ADS doit prendre effet au 1^{er} juillet 2021.

Pour information :

	Tarifs depuis le 1^{er} janvier 2021	Tarifs au 1^{er} juillet 2021
Permis de construire	51 €	85 €
Déclaration préalable	36 €	60 €
Permis d'aménager	61 €	102 €
Permis de démolir	41 €	68 €
Certificat d'urbanisme a)	10 €	17 €
Certificat d'urbanisme b)	20 €	34 €
Part fixe	1,55 € /habitant	1,65 €/habitant

- Bâtiment Communauté de communes du Crozet

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Yves NICOLIN, Président de Roannais Agglomération, concernant l'avenir du bâtiment de la Communauté de communes situé au Crozet, suite aux interrogations des élus locaux.

Il explique que Roannais Agglomération a engagé une réflexion sur l'état et l'occupation du patrimoine bâti (bureaux, locaux de stockage...) afin de répondre au mieux aux besoins communautaires, qui évoluent au fil du temps.

- Rapport CLECT

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la communauté d'agglomération est compétente pour la pratique du sport de haut niveau, à l'exception de la logistique et de la mise à disposition d'équipements non communautaires pour les clubs sportifs présentant des équipes jeunes au sein des championnats régionaux et nationaux et évoluant à minima au plus haut niveau amateur pour les clubs masculins. Le club CR4C, dont le siège social est à Roanne, est considéré comme club sportif de haut niveau depuis 2011. En 2020, avec la réorganisation des divisions, l'équipe a été placée en Division Nationale 2 (DN2) par la Fédération Française de Cyclisme.

Suite à cela, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 19 mai et a établi un rapport qui doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux pour avis.

Conformément à l'article L.5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de la CLECT doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. Cette majorité correspond aux deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'abstenir.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- Commission Voirie, le lundi 7 juin 2021

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait le compte-rendu de cette réunion. Plusieurs points ont été abordés :

- Aménagement du délaissé RD41/RD8 : Plantation de pieds de vigne, création d'un parking de covoiturage et installation de tables de pique-nique, dans le cadre de la Route des Vins en Côte Roannaise. Le Département sera contacté pour valider la création d'une entrée/sortie. L'entreprise GOUTAUDIER pourrait également être contactée pour le déplacement et la rénovation de la croix.
- Le panneau d'entrée d'agglomération sur la Route des Monts de la Madeleine pourrait être déplacé entre le Chemin de Vers Mont et le pont de la voie ferrée, afin d'appliquer une vitesse de déplacement à 50 km/h. Afin de ralentir la vitesse, la Commission étudie l'installation de 4 bandes rugueuses, sur toute la largeur de la voie, espacées de 2,50m. le devis s'élève à 868,00 € HT.
- L'acquisition de la tonne à eau et d'une pompe pour l'arrosage des fleurs, prévue au budget primitif, est reportée. Cette année, la Commission expérimente l'arrosage grâce à des tuyaux poreux.
- Travaux de voirie Impasse du Frêne : les riverains doivent être contactés pour savoir s'ils sont intéressés pour goudronner leurs propriétés.
- Une demande a été reçue pour buser le fossé situé Route d'Arçon. Les travaux pourraient être inscrits dans un programme de travaux l'année prochaine.
- Personnel communal : la Commission réfléchit à la dotation en vêtements de travail pour les deux agents de la voirie. Les habits pourraient être remplacés à usure. Les communes

environnantes seront contactées pour connaître leurs usages. Une réunion avec les deux agents est prévue le samedi 19 juin à 11h00, en mairie.

- Roannais Agglomération, Commission Environnement, le mercredi 9 juin

Messieurs Jean-Paul BOURLIERE et Cédric POYET font le compte-rendu de la réunion de la Commission Environnement. À l'ordre du jour :

- Présentation de la compétence Agriculture et du service agriculture
- Projet phare du mandat : le parc agro-culinaire de Bas de Rhins
- L'espace test : une pépinière d'installation en agriculture, la ferme des Millets
- La filière 100% charolais du Roannais
- Protection et valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains : le PAEN Vignes relais
- Animation et programme d'actions
- Le Projet Alimentaire Territorial du Roannais. Objectif : formaliser une politique de développement local autour de l'alimentation.
- Politique installation transmission. Objectif : développer une politique d'installation / transmission locale

La deuxième partie de la réunion concernait la sylviculture :

- Données sur le territoire forestier de Roannais Agglomération
- Filière et mobilisation du bois
- Le plan filière forêt bois départemental (2021-2027)
- L'appel à projet « Animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier »
- Zoom sur les Biens Vacants Sans Maître

- Renégociation des emprunts

Madame le Maire et Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP informent les membres du Conseil, que la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel ont été contactés afin de renégocier les contrats. À ce jour, la Caisse d'Épargne a envoyé une proposition. La commission Finances va étudier attentivement ces dossiers.

- Assemblée générale Association Jeunesse et Sports, le vendredi 11 juin 2021

Monsieur Guillaume LEFEBVRE fait le compte-rendu de l'Assemblée générale, qui avait lieu à Noetika, sous forme d'Escape Game. Les membres de l'association et les jeunes ont pu présenter, sous forme de stands, les différentes activités proposées par l'association.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire donne lecture du courrier du Basket Club de La Pacaudière, remerciant la commune pour le prêt du citystade durant le troisième confinement.

* Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du problème rencontré à la Varenne, où un habitant s'approprie un terrain ne lui appartenant pas. Par courrier avec accusé de réception, Madame le Maire a demandé l'arrêt des travaux. La commune a la possibilité de lancer une procédure dite des biens sans maîtres, prévues aux articles L.1123-1 et suivants du Code

Général de la propriété des personnes publiques. D'autres terrains sont concernés, notamment à Rébruns. Le Conseil Municipal décide d'étudier cette possibilité.

* L'entreprise RBI a établi deux propositions commerciales pour une solution d'affichage dynamique et une solution « Salle de réunion numérique ». Considérant que la salle de réunions à l'étage n'a pas encore été rénovée, et qu'un affichage numérique ne paraît pas opportun actuellement, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces propositions.

* Madame le Maire indique que le propriétaire des maisons à la Tannerie se plaint d'un défaut d'alimentation en eaux pluviales. Considérant qu'aucune modification n'a été apportée aux fossés, la mairie ne peut pas être tenue responsable de l'ensablement du réseau situé sous la voie ferrée. La Commission Voirie est toutefois chargée de faire un état des lieux du secteur afin d'apporter une réponse par courrier au propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

Le LUNDI 26 JUILLET 2021 à 20H00 en Mairie